

Annexe 6

La hiérarchie des normes Hans Kelsen

- Il y a 2 types de normes :
 - Les normes morales pour la vie quotidienne, liées à l'éducation et la culture
 - La norme juridique qui s'applique à tous.
- Les normes juridiques sont échelonnées à différents degrés.
- Kelsen invente le principe de légalité : toute norme inférieure doit être conforme à la norme supérieure.
- Au sommet de cette pyramide se trouvent **les traités internationaux** (le traité de Rome à l'échelle européenne par exemple) puis la **Constitution** qui donne lecture des valeurs d'un Etat. Selon la Constitution telle ou telle valeur peut être mise en avant. Toutes nos lois doivent être en conformité avec ces principes. Les lois doivent respecter la Constitution.
- Si la constitution était incompatible avec les traités internationaux, il faudrait l'amender. (exemple de l'adhésion à la charte de l'environnement : il a fallu intégrer la notion d'environnement dans la Constitution).
- En dessous de la Constitution se situent **les lois** puisqu'elles émanent du peuple par l'expression des députés (soit une proposition loi émanant des députés ou un projet de loi qui émane du gouvernement)
- En dessous des lois se trouvent **les règlements, décrets et ordonnances**, décisions prises par l'exécutif seul.

La loi est l'expression de la volonté générale, le règlement est une décision prise par le gouvernement sans passer par le vote à l'assemblée nationale. **Donc un règlement est forcément inférieur à la loi car la décision d'un gouvernement ne peut être supérieure à celle qui correspond à l'expression de la volonté générale. C'est ainsi que l'on définit un Etat de droit.**

